

Plan d'action en patrimoine 2020-2024

Le patrimoine, au cœur de l'identité lavalloise.



**Le patrimoine,
au cœur de
l'identité
lavalloise.**



Table des matières

Mot du maire	5	4. Grands axes d'intervention	12
1. Contexe	6	Axe d'intervention 1 — Élargissement de la connaissance du patrimoine lavallois	13
2. Principes	9	Axe d'intervention 2 — Création d'outils et de programmes innovants et performants	15
3. Rôle et approche	10	Axe d'intervention 3 — Déploiement d'une gestion durable, transversale et concertée du patrimoine	17
		Axe d'intervention 4 — Appropriation citoyenne du patrimoine et son rayonnement	19



Mot de M. Marc Demers, maire de Laval

Le patrimoine stimule la vitalité et la prospérité d'une ville.

Constituée en 1965 par la fusion des municipalités de l'île Jésus, la Ville de Laval est relativement jeune. Pourtant, son histoire a véritablement commencé il y a plusieurs siècles avec la présence des populations autochtones, et de nombreuses traces en témoignent encore aujourd'hui sur son territoire. Ce riche parcours, qui définit notre identité et crée en nous un fort sentiment d'appartenance, mérite d'être mieux documenté, et surtout d'être célébré.

Voyant la société évoluer rapidement et le territoire se transformer, parfois sous la forte pression du développement urbain, la Ville de Laval reconnaît plus que jamais la nécessité d'agir en matière de patrimoine. Elle en reconnaît la fragilité, la diversité, mais aussi ses grands et nombreux bénéfices. Ce bien collectif favorise le partage, il fait naître le dialogue et il contribue, par le fait même, à renforcer la cohésion de notre communauté.

De plus, le patrimoine génère une activité économique, il permet de créer des emplois et de bonifier la vitrine touristique de Laval, ce qui contribue à son rayonnement. C'est aussi une grande source d'inspiration artistique. Il peut finalement représenter un levier de croissance et participer au développement durable, notamment par le recyclage architectural et la vocation renouvelée de bâtiments anciens. Bref, le patrimoine stimule la vitalité et la prospérité d'une ville; il rehausse la qualité des milieux de vie.

L'intégration du patrimoine et de la culture dans l'aménagement du territoire met en valeur ses attributs distinctifs et encourage le développement de quartiers vivants, qui demeurent témoins de leur histoire intrinsèque et collective, actuelle et passée.

Ce plan, qui mènera à une meilleure connaissance de notre patrimoine, en plus d'en assurer la protection et la mise en valeur, deviendra aussi la pierre d'assise d'une réelle appropriation citoyenne.

Contexte



La volonté de la Ville de Laval de renforcer les actions en patrimoine s'est exprimée à travers différents exercices de vision et de planification au cours des dernières années.

La **vision stratégique Urbaine de nature – Laval 2035**, lancée en 2015, a donné le coup d'envoi au changement de direction vers une ville durable, équitable et prospère. Plus précisément, la Ville a annoncé son intention de concilier les qualités du milieu urbain et celles des milieux naturels du territoire dans une perspective durable (orientation 7.1), notamment par une planification de l'aménagement du territoire qui s'appuie sur ses attributs distinctifs à caractère naturel et culturel. De plus, la Ville souhaite réaménager ses quartiers en des milieux de vie sains, attrayants et à l'échelle humaine (orientation 7.2) en veillant, par exemple, à la revitalisation du cadre bâti et à l'amélioration de l'esthétique urbaine. Ces orientations sont le ferment d'une action municipale renouvelée en matière de patrimoine.

Le **plan stratégique Urbaine de nature, Laval 2020** a rendu explicite, en 2016, l'engagement de la Ville quant à la préservation et la mise en valeur du patrimoine en y inscrivant la stratégie d'intervention suivante : « Protéger, mettre en valeur et requalifier le patrimoine bâti, naturel, paysager et immatériel » (p. 24). Dans ce même document, la Ville exprime également sa fierté quant aux noyaux villageois, les témoins de son développement et de son histoire. Elle entend donc poursuivre ses efforts pour protéger son patrimoine et déployer des milieux de vie conviviaux à l'échelle humaine.

Le **schéma d'aménagement et de développement révisé** (SADR, 2017) de la Ville de Laval a marqué un tournant dans la façon de planifier le développement de son territoire. La révision du schéma d'aménagement a été l'occasion de revoir les choix effectués dans le passé, de s'adapter aux nouvelles réalités et tendances qui conditionnent l'organisation du

territoire et de s'inscrire dans une perspective de développement durable du territoire. Le schéma révisé accorde une place importante au patrimoine culturel. En effet, l'objectif 2.5, « Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel », lui est consacré, et il regroupe plusieurs actions qui permettront de concrétiser la nouvelle vision municipale en cette matière. L'une de ces actions prévoit donc l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique du patrimoine.

Plus récemment, lors d'une vaste démarche collaborative entreprise lors du Sommet de la culture de la région de Laval en juin 2017, organisé conjointement par Culture Laval et la Ville de Laval, le patrimoine s'est imposé comme un volet culturel prioritaire (voir page suivante). Cette démarche a mené au lancement du **Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2023** (PDCRL, 2019), qui annonce à son tour l'élaboration d'un plan d'action municipal en patrimoine d'ici 2023 (p. 40).

Ce plan d'action en patrimoine s'inscrit donc dans le prolongement de ces démarches. En effet, les différents exercices de consultation avec les parties prenantes, tant internes qu'externes à la Ville, ont permis de réaliser un diagnostic, puis d'identifier des enjeux, des orientations et des objectifs en lien avec le patrimoine lavallois. Si le SADR prévoyait l'élaboration d'une politique en patrimoine, le contexte municipal actuel milite plutôt en faveur d'un plan d'action qui propulserait la Ville dans une phase opérationnelle. L'horizon de réalisation des actions ciblées dans ce plan d'action en patrimoine est établi pour une période quinquennale en vue de contribuer à l'atteinte des différentes orientations en matière de patrimoine identifiées dans le PDCRL. Il s'agit d'un document ouvert et évolutif qui pourrait être bonifié selon les occasions offertes et qui demeure tributaire de la mobilisation des acteurs appelés à contribuer à cet effort collectif.

Par ce plan d'action en patrimoine, la Ville souhaite assurer la pérennité de l'histoire lavalloise, en plus d'affirmer son unicité à l'échelle du Québec.

Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2023

À l'automne 2015, la Ville de Laval et Culture Laval se sont associés afin de doter la région d'une vision culturelle à long terme, qui s'appuie sur une démarche concertée et qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Ce partenariat a mené à l'élaboration du *Diagnostic culturel de la région de Laval*, une référence stratégique qui orientera les interventions régionales en matière de culture au cours des prochaines années. Pour assurer la planification et la supervision de ce vaste chantier, un comité de pilotage a été mis en place. Il était composé des représentants de la Ville de Laval, de Culture Laval et d'organismes du milieu culturel. Au total, 8 consultations ont été organisées, ce qui a permis à près de 600 participants du milieu culturel d'enrichir le portrait et l'état de la situation de leur secteur. À l'issue de cet exercice, le portrait a été complété et les enjeux du développement culturel dans le contexte lavallois ont été identifiés.

Le 10 juin 2017 s'est tenu le Sommet de la culture de la région de Laval, un événement aussi organisé conjointement par Culture Laval et la Ville de Laval. Premier événement de cette envergure sur le thème de la culture à Laval, il a marqué un jalon important dans l'élaboration du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL), ayant rassemblé près de 200 acteurs du domaine culturel lavallois.

Au cours de l'automne 2017 et de l'hiver 2018, des équipes de chantier ont été mises en place selon les différents volets culturels, rassemblant plus de 80 personnes de tous les milieux et de toute la région afin d'élaborer le Plan d'action du PDCRL. L'un de ses chantiers traitait précisément du patrimoine. Après

35 rencontres, près de 900 idées d'action ont été recueillies. Un exercice de priorisation des actions relevées a été mené par le comité de pilotage en vue de produire le PDCRL, ce qui a été dévoilé officiellement le 10 juin 2019.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur cette démarche et de consulter les différents documents qui en découlent, dont le PDCRL, en visitant le site <https://www.repensonslaval.ca/vieculturelle>.

Si le Plan d'action en patrimoine de la Ville de Laval est complémentaire au PDCRL, celui-ci est un document distinct qui exprime l'engagement de la municipalité quant aux actions qu'elle entend mettre de l'avant pour répondre aux enjeux en patrimoine.



Patrimoine culturel — définition



Dans le cadre de cet exercice, la Ville de Laval adopte la définition du patrimoine telle qu'elle est énoncée dans la Loi sur le patrimoine culturel :

« Le patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel. »

Les aspects naturels et paysagers du patrimoine sont intrinsèques à la nouvelle vision de la Ville, *Urbaine de nature*, puisque la contribution du patrimoine naturel et paysager à la signification et à la qualité des lieux y est reconnue. Cette dimension du patrimoine est également adressée et prise en compte par le biais de politiques et de documents de planification adoptés par la Ville ou en cours d'élaboration. La notion de patrimoine n'est pas exclusive au présent plan d'action, elle doit être intégrée de manière transversale aux différents exercices de planification menés au sein de l'organisation municipale.

Principes

2

Le Plan d'action en patrimoine s'appuie sur cinq principes transversaux : l'écoresponsabilité, l'attractivité, la cohésion, la créativité et l'exemplarité. Chacun reflète, à travers le prisme du patrimoine, un des piliers qui sous-tendent la vision stratégique Urbaine de Nature – Laval 2035.

1. L'écoresponsabilité – vivante de nature

Au sens large, l'écoresponsabilité fait référence à un comportement ou une activité qui tient compte du respect à long terme de l'environnement physique, social économique et culturel. En patrimoine, ce principe se décline de deux façons. Dans un premier temps, l'écoresponsabilité rejoint la notion d'empreinte écologique et la valorisation des bâtiments existants. La démolition des bâtiments patrimoniaux a des incidences économiques et environnementales, notamment en ce qui a trait à la disposition des matériaux usés et à la production de nouveaux matériaux. L'entretien des bâtiments patrimoniaux à titre préventif et le recyclage architectural, qui consiste à leur donner une nouvelle vocation, permettent de les conserver en bon état et d'éviter ainsi leur démolition. L'écoresponsabilité fait aussi référence au caractère non renouvelable du patrimoine : ce dernier nécessite une attention constante et une action vigilante afin que les populations actuelles bénéficient de ses richesses dans une perspective de partage et de transmission aux générations futures.

2. L'attractivité – séduisante de nature

L'attractivité réfère à la capacité d'un territoire à séduire, à attirer. La mise en valeur du patrimoine contribue à cette attractivité sous différentes formes, notamment par le déploiement et la diversification d'une offre touristique qui suscite l'intérêt pour une localité, une ville. C'est également un moyen pour soutenir la revitalisation des quartiers et l'amélioration de l'esthétique urbaine, c'est-à-dire de renforcer l'attractivité en offrant des milieux de vie distinctifs. La qualité des interventions en patrimoine, selon une approche concertée et intégrée, constitue une condition indispensable pour optimiser les retombées structurantes des différents projets, leur intégration harmonieuse dans les milieux récepteurs et l'appropriation par les citoyens.

3. La cohésion – humaine de nature

La cohésion en matière de patrimoine fait référence à la capacité de représenter un dénominateur commun pour l'ensemble des Lavallois, pour ainsi renforcer le sentiment d'appartenance et identitaire de la population. La valeur et la richesse du patrimoine lavallois s'appuient sur sa diversité. En assurant sa reconnaissance et son intégration sous différentes formes dans l'offre des services municipaux et dans l'aménagement du territoire, le patrimoine constituera un vecteur d'échanges, de partage, de création et d'intégration sociale et culturelle.

4. La créativité – entrepreneur de nature

Loin d'être un objet statique, le patrimoine se distingue par sa dimension évolutive et son apport à la prospérité et au rayonnement de Laval. Néanmoins, le recours à une approche créative et novatrice est incontournable pour développer des propositions adaptées à chaque projet visant la protection et la mise en valeur du patrimoine. En s'inspirant des meilleures pratiques, la Ville de Laval reconnaît aussi le patrimoine comme un levier de développement économique et social qui lui permettra de se distinguer dans ce domaine à l'échelle métropolitaine.

5. L'exemplarité – engagée de nature

Plus que jamais, l'appareil municipal doit jouer un rôle de premier plan dans la protection et la mise en valeur du patrimoine. C'est notamment en agissant à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaire que la sensibilisation et l'implication des autres acteurs face à cette responsabilité partagée seront facilitées. Si le patrimoine mérite dorénavant d'être considéré de manière transversale dans l'ensemble des interventions municipales, un leadership municipal renouvelé dans ce domaine contribuera également à mieux soutenir l'action concertée et à susciter la participation des citoyens et des autres acteurs impliqués dans cette mission collective.

Rôle et approche



Rôle

Face aux défis liés à la sauvegarde du patrimoine, à sa transmission et à sa mise en valeur, la Ville de Laval s'engage à participer activement à sa gestion durable au bénéfice de toute la collectivité lavalloise. Pour remplir pleinement ce rôle, elle doit mettre de l'avant des actions visant l'acquisition de nouvelles connaissances, la sensibilisation, la planification, la protection, la conservation, la valorisation, la diffusion, la concertation ainsi que le soutien aux organismes œuvrant en patrimoine et aux initiatives citoyennes dans le domaine.

Le déploiement du Plan d'action en patrimoine permettra de traduire l'engagement profond de la Ville de Laval par rapport à l'importance que revêt le patrimoine et de poser des gestes structurants et significatifs pour sa préservation et sa mise en valeur.

Approche

Afin de répondre à cet éventail de responsabilités, la Ville de Laval entend mettre de l'avant une **approche renouvelée, transversale et collaborative**.

Par une approche **renouvelée**, la Ville entend actualiser ses pratiques et évaluer tous les pouvoirs et les outils dont elle dispose pour agir de manière exemplaire, à la fois à titre de gestionnaire et de propriétaire d'archives et d'immeubles patrimoniaux. La reconnaissance du patrimoine comme ferment identitaire et générateur de vitalité économique interpelle la Ville à remplir de manière proactive son mandat de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Par une approche **transversale**, la Ville entend mieux coordonner l'action municipale à l'intérieur même de son organisation afin de développer un « réflexe patrimoine » au sein des services municipaux. À cet effet, la Ville de Laval a mis sur pied un comité interservices en 2017 (comité sur le patrimoine), qui regroupe les différentes expertises en patrimoine au sein de son administration. Sa mission est d'encadrer les actions municipales afin d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine lavallois.

Par une approche **collaborative**, la Ville reconnaît l'existence d'une responsabilité multiple et partagée en ce qui concerne la protection et la mise en valeur du patrimoine. L'implication des divers acteurs sociaux, culturels et économiques concernés par la gestion durable du patrimoine lavallois est incontournable, afin de développer une nouvelle synergie qui mettra en valeur le patrimoine. Par conséquent, la Ville entend jouer un rôle de premier plan dans la coordination de cette action concertée et transversale. En conjuguant les efforts, les expertises et les ressources des nombreux partenaires,

les résultats positifs pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine seront décuplés et le développement d'un apprentissage collectif, favorisé. La communauté d'acteurs concernés par le patrimoine est notamment représentée par :

- les élus et les fonctionnaires;
- les instances consultatives (comité consultatif en urbanisme, comité de toponymie);
- les citoyens;
- les experts en aménagement et les institutions d'enseignement et de formation;
- les propriétaires d'immeubles privés et publics;
- les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal;
- les promoteurs immobiliers;
- les courtiers immobiliers et les assureurs;
- les artisans, les architectes, les entrepreneurs et les ouvriers de la construction;
- les représentants de la société civile et les organismes œuvrant en patrimoine.

La consolidation de cette synergie impliquant l'ensemble des partenaires internes et externes constitue la clé de voûte de cette approche renouvelée, transversale et collaborative adoptée par la Ville de Laval.



Grands axes d'intervention

4

Le Plan d'action en patrimoine regroupe 45 actions qui traduisent le rôle et l'approche que la Ville de Laval entend mettre de l'avant en matière de patrimoine. La mise en œuvre de ces actions est une réponse aux orientations identifiées en matière de patrimoine par la Ville et ses partenaires dans le PDCRL (« chantier 3 : la culture, vecteur d'identité, enrichie par une citoyenneté culturelle active et source d'épanouissement collectif »). Ces orientations sont les suivantes :

- Orientation 3.5.1 Renforcer la planification et la concertation dans les domaines du patrimoine;
- Orientation 3.5.2 Mener les initiatives d'inventaire, de documentation et de recherche nécessaires en patrimoine;
- Orientation 3.5.3 Consolider la capacité de conservation et de protection du patrimoine;
- Orientation 3.5.4 Améliorer la diffusion et la mise en valeur du patrimoine lavallois.

En vue d'orienter l'action municipale conformément aux orientations du PDCRL, le Plan d'action en patrimoine s'appuie sur les quatre grands axes d'intervention suivants :

- Axe d'intervention 1 – Élargissement de la connaissance du patrimoine lavallois;
- Axe d'intervention 2 – Création d'outils et de programmes innovants et performants;
- Axe d'intervention 3 – Déploiement d'une gestion durable, transversale et concertée du patrimoine;
- Axe d'intervention 4 – Appropriation citoyenne du patrimoine et son rayonnement.

Les actions présentées dans le Plan d'action en patrimoine sont appelées à être réalisées d'ici cinq ans. Le comité sur le patrimoine en assurera le monitoring et veillera à sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des services municipaux.



Axe d'intervention 1 — Élargissement de la connaissance du patrimoine lavallois

Par le passé, la Ville de Laval a produit de manière ponctuelle des études patrimoniales. Entre 2015 et 2018, la Ville a réalisé un pré-inventaire et un inventaire du patrimoine architectural construit principalement avant 1945, sur la base d'un inventaire réalisé en 1981. La Ville a également réalisé un inventaire des croix de chemin, une étude sur l'histoire du secteur Saint-François et, plus récemment, une étude typo-morphologique pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'un pré-inventaire du patrimoine architectural moderne, religieux et institutionnel. Ces études ont permis d'actualiser la connaissance du patrimoine culturel à Laval, mais elles sont insuffisantes pour permettre la mise en œuvre d'une action municipale adaptée et cohérente. De plus, cette méconnaissance du patrimoine lavallois limite la diffusion d'informations pouvant contribuer à nourrir l'identité des Lavallois. Plus précisément, les connaissances relatives au patrimoine

architectural moderne, religieux et institutionnel, archéologique et paysager, aux personnages historiques ainsi qu'au patrimoine immatériel nécessitent d'être davantage documentées.

Les actions en lien avec cet axe d'intervention ont pour objectif d'assurer le développement d'une connaissance globale et transversale du patrimoine lavallois sous toutes ses formes. Avant toute intervention sur un bâtiment, un site ou dans un quartier, il convient d'avoir accès à un maximum d'information sur son histoire, son architecture et son contexte afin de faire des choix éclairés.

Pour ce faire, la Ville de Laval s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes, de concert avec la communauté et ses partenaires.

Axe d'intervention 1

Action	Année
1.1 Réaliser un inventaire du patrimoine architectural moderne.	2020
1.2 Réaliser un inventaire du patrimoine architectural religieux et institutionnel.	2020
1.3 Réaliser une étude pour identifier les secteurs d'intérêt archéologique sur le territoire lavallois et prévoir les dispositions réglementaires pour tenir compte de ces données lors de la réalisation de travaux dans les secteurs identifiés.	2021
1.4 Réaliser une étude sur l'histoire agricole et horticole de l'île Jésus.	2021
1.5 Réaliser une recherche fondamentale en histoire et patrimoine portant sur des quartiers non documentés à ce jour.	2022
1.6 Réaliser un inventaire sur les personnages historiques qui ont marqué le développement de l'île Jésus.	2022
1.7 Réaliser un inventaire des détenteurs d'archives en lien avec Laval, sur le territoire lavallois et à l'extérieur, en vue de connaître la liste des fonds disponibles à la consultation.	2023
1.8 Réaliser un inventaire du patrimoine culturel immatériel.	2024
1.9 Réaliser une caractérisation des paysages lavallois afin de renforcer la mise en valeur du territoire.	2024

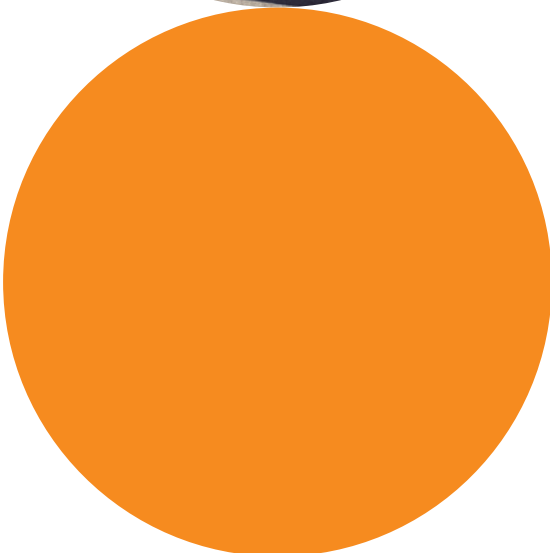


Axe d'intervention 2 — Création d'outils et de programmes innovants et performants

La mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé en 1981 a permis de constater la perte d'environ 25 % des bâtiments patrimoniaux datant d'avant 1945 sur une période de 3 décennies. Cette difficile prise de conscience interpelle la Ville sur l'urgence d'agir face à cette réalité. La perte de ce patrimoine bâti touche plus particulièrement des bâtiments de dimensions modestes, lesquels contribuent néanmoins au caractère distinctif des milieux lavallois. Si la démolition des bâtiments patrimoniaux est un enjeu important, le manque d'entretien, l'inoccupation et l'abandon de ces derniers augmentent leur vulnérabilité et représentent un défi pour les autorités municipales.

Les actions en lien avec cet axe d'intervention ont pour objectif la mise en place d'outils et de programmes favorisant la protection, l'entretien et l'occupation du patrimoine bâti. Dans ce contexte, la mise en place de mesures incitatives qui priorisent l'entretien est privilégiée. En effet, l'entretien représente souvent la meilleure option pour assurer la conservation des bâtiments patrimoniaux et prolonger du même coup leur durée de vie. Par l'entremise de ces actions, la Ville souhaite aussi encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de mise en valeur.

Pour ce faire, la Ville de Laval s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes, de concert avec la communauté et ses partenaires.



Axe d'intervention 2

Action	Année
2.1 Réviser le programme d'aide financière à la restauration et rénovation des bâtiments patrimoniaux afin d'augmenter le nombre de projets réalisés sur l'ensemble du territoire lavallois, et ce, en adéquation avec le règlement concernant la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial.	2020
2.2 Adopter et mettre en œuvre un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.	2021
2.3 Réviser les règlements d'urbanisme afin d'assurer la protection du patrimoine lavallois, notamment les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatifs aux bâtiments patrimoniaux, aux territoires patrimoniaux, à certains grands ensembles identitaires et aux composantes paysagères d'intérêt.	2021
2.4 Formaliser un processus de coordination interne pour guider la prise de décision quant à l'acquisition et la vente de propriétés immobilières ayant un intérêt patrimonial par la Municipalité.	2021
2.5 Constituer un répertoire municipal du patrimoine vulnérable en vue de définir des stratégies d'intervention pour prévenir la perte des immeubles patrimoniaux.	2021
2.6 Évaluer la faisabilité de développer un programme de restauration spécifique aux croix de chemin et calvaires privés.	2022
2.7 Élaborer des guides d'intervention à l'attention des propriétaires pour soutenir la rénovation et la restauration des bâtiments patrimoniaux et favoriser la réalisation de travaux respectueux du caractère architectural de ceux-ci.	2022
2.8 Développer des outils informatifs à l'attention des propriétaires de bâtiments patrimoniaux et des acteurs impliqués, notamment sur la protection, la rénovation et la transmission des biens patrimoniaux, en vue de démystifier les enjeux relatifs au patrimoine (ex. : compagnie d'assurances, courtiers immobiliers, entrepreneurs.)	2022
2.9 Évaluer la possibilité d'élaborer des programmes d'aide à la rénovation et à la restauration particuliers pour les bâtiments patrimoniaux de grande ampleur ainsi que pour les bâtiments patrimoniaux à vocation commerciale à l'intérieur des territoires patrimoniaux et sur les artères commerciales.	2023
2.10 Développer une grille d'analyse multicritères pour identifier les arbres remarquables sur le territoire lavallois et élaborer un programme d'aide financière pour assurer leur entretien et leur préservation.	2024

Axe d'intervention 3 — Déploiement d'une gestion durable, transversale et concertée du patrimoine

Jusqu'à récemment, le traitement municipal des divers dossiers en lien avec le patrimoine a été abordé de manière sectorielle et dans un climat d'urgence à plusieurs occasions, donc sans que soit privilégiée une approche transversale et concertée en vue d'optimiser les retombées de ces différentes démarches. La Ville doit réfléchir au renouvellement de son rôle quant à la gestion du patrimoine lavallois avec l'ensemble des parties concernées, tant internes qu'externes, et elle doit veiller à l'intégration systématique de cette dimension dès le début des projets de planification urbaine et d'aménagement des quartiers. De plus, devant la multiplication des enjeux et des requêtes en lien avec le patrimoine et le grand nombre d'acteurs interpellés à prendre part dans cet effort collectif, mais aussi dans un contexte où les ressources sont limitées et ponctuelles, une stratégie doit être développée afin d'envisager des solutions novatrices et récurrentes en matière de financement.

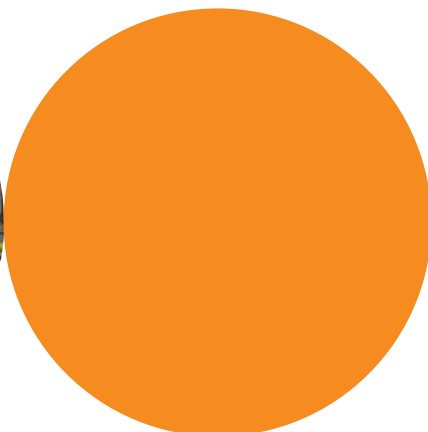
Les actions en lien avec cet axe d'intervention ont pour objectif de redéfinir la gouvernance municipale et de développer un cadre de travail en patrimoine pour stimuler le « réflexe patrimoine » au sein de l'organisation. Ces actions visent à doter la municipalité de leviers concrets pour assurer une réelle prise en charge du patrimoine lavallois. Plus précisément, le développement d'une culture municipale axée sur le patrimoine – par l'amélioration des processus et de l'expertise et par la mise en place de différentes stratégies – vise une réponse efficace, adaptée et cohérente aux multiples enjeux de la Ville et de ses services à ce chapitre. Le déploiement de partenariats avec le milieu constitue également une condition sine qua non pour concrétiser les ambitions du présent plan d'action.

Pour ce faire, la Ville de Laval s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes, de concert avec la communauté et ses partenaires.

Axe d'intervention 3

Action	Année
3.1 Assurer la formation des élus et des employés de l'organisation municipale en matière de patrimoine.	En continu
3.2 Diffuser au sein de l'organisation municipale les études et les inventaires réalisés en matière de patrimoine ainsi que l'avancement du Plan d'action en patrimoine, notamment par l'utilisation des outils informatiques disponibles.	En continu
3.3 Assurer l'entretien et la mise en valeur exemplaire de tous les biens immobiliers patrimoniaux de propriété municipale, notamment par la mise en place d'une procédure d'entretien particulier et préventif avec l'implication des services concernés.	En continu
3.4 Collaborer auprès de Culture Laval à la mise en place d'un mécanisme d'échanges simple, accessible et efficace entre la Ville et les autres intervenants lavallois du patrimoine.	En continu
3.5 Établir une veille stratégique quant à l'avenir des grands ensembles institutionnels et religieux afin d'anticiper leur vacance et d'assurer leur pérennité, et ce, en collaboration avec les communautés religieuses, les instances gouvernementales ou tout autre représentant.	En continu

3.6	Poursuivre les démarches pour obtenir la collaboration du gouvernement fédéral, améliorer les connaissances sur l'état et les caractéristiques du lieu historique national du Pénitencier-Saint-Vincent-de-Paul afin d'évaluer le potentiel de requalification de cet ensemble et réaliser un concept d'aménagement en concertation avec le milieu.	En continu
3.7	Intégrer la notion du patrimoine lors de l'élaboration des documents d'orientation et de planification de la Ville (politique, plan, programme, etc.) et lors des phases de planification et d'exécution des projets municipaux (sommaire décisionnel, charte de projet, document d'appel d'offres, etc.).	En continu
3.8	Développer des partenariats de financement avec des instances externes à la Ville pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine.	En continu
3.9	Assurer la promotion des initiatives municipales en matière de patrimoine.	En continu
3.10	Développer un cadre de gestion municipale en archéologie.	2021
3.11	Intégrer des mesures pour encourager et contribuer à la protection du patrimoine bâti lors de la révision du schéma de couverture de risques incendie de la Ville de Laval.	2021
3.12	Mettre en place un cadre d'accompagnement interservices pour l'octroi de mandats visant la réalisation d'énoncés de valeur patrimoniale, notamment pour les bâtiments et les sites patrimoniaux, en vue d'optimiser la qualité des livrables et assurer leur diffusion au sein de l'organisation municipale.	2022
3.13	Intégrer au programme triennal d'immobilisation un programme d'acquisition et de restauration des immeubles patrimoniaux.	2022
3.14	Développer un cadre de gestion des banques d'information et de données sur le patrimoine afin d'assurer leur mise à jour et de les alimenter au gré des données disponibles.	2023
3.15	Constituer un conseil local du patrimoine, ou toute entité consultative équivalente, pour appliquer les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur le patrimoine culturel et répondre à tout autre mandat en lien avec le patrimoine.	2023



Axe d'intervention 4 — Appropriation citoyenne du patrimoine et son rayonnement

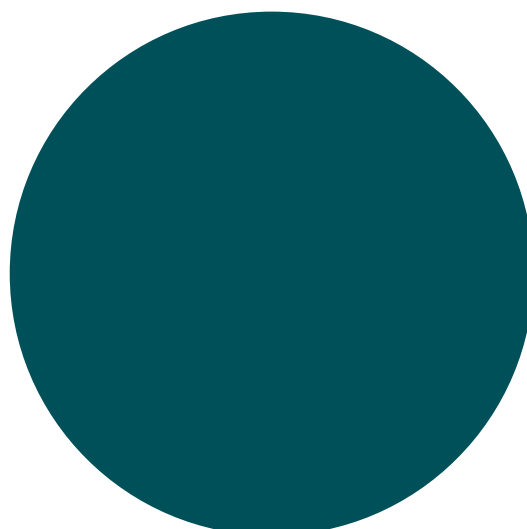
Laval, ville jeune, dynamique et prospère, a connu un développement sans précédent et une migration massive dès le début des années 1950. Aujourd'hui, la composition démographique de la Ville se démarque également par une grande diversité culturelle. Si cette ville, dont la première paroisse a été fondée en 1702, recèle plusieurs vestiges qui retracent l'histoire de son développement et de ses propres traditions, plusieurs Lavallois en méconnaissent les éléments fondateurs et marquants.

L'organisation et la mise en contexte des connaissances disponibles à ce jour méritent une attention particulière en vue d'optimiser leur consultation et de faciliter leur utilisation tant par le personnel de l'administration municipale que par les citoyens et les organismes lavallois. La diffusion de ces données et la promotion des projets qui mettent à l'honneur le patrimoine lavallois, tant à l'échelle métropolitaine que provinciale, est également à considérer pour contribuer au rayonnement de Laval, notamment à titre de destination touristique.

Les actions en lien avec cet axe d'intervention ont pour objectif de favoriser la sensibilisation, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine, en plus d'encourager sa reconnaissance. Le développement et l'appropriation de références communes, basées sur l'histoire et le patrimoine, offriront la possibilité

aux citoyens de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté lavalloise. Fier de ses attributs distinctifs, chaque Lavallois pourra ainsi devenir un ambassadeur de sa propre ville et contribuer au rayonnement de celle-ci au-delà des limites géographiques et administratives.

Pour ce faire, la Ville de Laval s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes, de concert avec la communauté et ses partenaires.



Axe d'intervention 4

Action	Année
4.1 Mettre en valeur le patrimoine religieux par le biais d'activités de promotion et de sensibilisation.	En continu
4.2 Poursuivre l'intégration des éléments historiques et patrimoniaux dans la conception et l'aménagement des espaces publics.	En continu
4.3 Poursuivre et améliorer la promotion des outils de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine lavallois.	En continu
4.4 Développer des activités de médiation culturelle lors des inventaires et des fouilles archéologiques d'intérêt public.	En continu
4.5 Poursuivre le développement et la mise en valeur du patrimoine archivistique municipal.	En continu
4.6 Développer l'animation, les activités d'interprétation de la maison André-Benjamin-Papineau et réaménager l'ensemble de ce site patrimonial qui agira à titre de centre d'interprétation du patrimoine et de l'histoire.	2023
4.7 Développer et diffuser un outil de consultation s'adressant au grand public, visant la localisation des biens patrimoniaux sur une carte interactive et facilitant l'accès aux divers inventaires et renseignements associés.	2024
4.8 Élaborer les lignes directrices afin d'encadrer l'affichage des bâtiments et des sites d'intérêt patrimonial et historique de manière standardisée et distinctive sur le territoire lavallois.	2024
4.9 Préserver et mettre en valeur le patrimoine dans le cadre de l'aménagement et la mise en valeur des berges.	2024
4.10 Mettre en valeur et diffuser la toponymie lavalloise, notamment par le biais des outils Web existants.	2024
4.11 Créer et remettre un prix du patrimoine qui met en lumière des interventions en patrimoine ayant un impact significatif dans la collectivité et des retombées positives sur la qualité des milieux de vie.	2024

Rédaction et coordination

Service de l'urbanisme

Perrine Lapiere
Conseillère professionnelle en urbanisme

Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social

Ana Manescu
Coordonatrice - régie patrimoine

Remerciements

La Ville de Laval remercie les services municipaux et les membres du comité sur le patrimoine de la Ville de Laval pour leur participation à l'élaboration du Plan d'action en patrimoine 2020-2024.

Membres du comité sur le patrimoine :

Service de l'urbanisme

Nathalie Martin
Directrice adjointe

Catherine Vachon
Cheffe de division - planification du territoire

Perrine Lapiere
Conseillère professionnelle en urbanisme

Sonia Montpetit
Conseillère professionnelle en urbanisme

Marie-Hélène Pertici
Coordonatrice – architecture

Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social

Lysane Gendron
Directrice adjointe – module culture

Pascale Daigle
Cheffe de division - art et culture

Benoit Lamarre
Responsable – soutien au milieu,
patrimoine et collections

Ana Manescu
Coordonatrice – régie patrimoine

Samuel Mathieu
Coordonnateur – régie patrimoine

Bureau des grands projets

Marie-Claude Le Sauteur
Directrice

Coordination, conception graphique et révision

Service des communications et du marketing

Images

Charles Briand, Vincent Girard, Annie Poirier, Sophie Poliquin, Centre d'archives de Laval - photographe Christian Garcia (p. 7 et 18) et Ville de Laval

Consultation du document sur le Web

Ce plan d'action est disponible en ligne au laval.ca.

Renseignements

311 ou 450 978-8000

© Ville de Laval, octobre 2020

